

**CONSEIL MUNICIPAL DU 19 FEVRIER 2021****PROCES VERBAL**

L'an deux mille vingt-et-un, le 19 février 2021 à 19 heures 45 minutes, le Conseil municipal de la Commune de Grésy-sur-Aix, dûment convoqué, s'est réuni publiquement en session ordinaire, à la salle polyvalente sous la mairie, sous la présidence de Monsieur Florian MAITRE, Maire.

Il s'assure que le quorum est atteint puis il déclare la séance ouverte et désigne Madame Anne-Marie GAZZOTTI-PISTONE secrétaire de séance.

Nombre de conseillers:

En exercice : 27 **Présents :** 24 **Votants :** 27

Date de convocation du Conseil municipal : 12 février 2021

Présents : Mmes & MM. Chantal ARNAULT, Zélie BLANC, Anne-Laure BOMPAS, Jean-Luc CHARPENTIER, Gino CICCARONE, Florian CHOULET, Lionel DARBON, Marie-Madeleine DURAND, Magalie DELOCHE, Hervé FRIZON, Anne-Marie GAZZOTTI-PISTONE, Serge LODIER, Florian MAITRE, Estelle MAZZOLENI, Corinne MONBEIG, Hervé PALIN, Colette PIGNIER, Patrice BONNEFOY, Patrick POURCHASSE, Eric REY, Manuel REYNAERT, Malika TREMBLAY, Chrystel TROQUIER et Antoinetta VIRET.

Excusés : Laurence JALABERT, Eric BERLENGUER et Matthias REUSS donnant respectivement pouvoir à Malika TREMBLAY, à Eric REY, Serge LODIER.

Secrétaire de séance: Anne-Marie GAZZOTTI-PISTONE

Conformément à l'article L.2121-23 du code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire soumet à l'approbation du conseil le procès-verbal du dernier conseil municipal du 29 janvier 2021 dont un exemplaire leur a été transmis par mail 12/02/2021 : pas d'observation.

EXAMEN SIMPLIFIE**Délibération n° 2021-016 : Création d'un poste d'adjoint administratif 2ème classe**

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu du départ à la retraite de la secrétaire générale et suite au remplacement du directeur général des services, l'organisation des services et de la nouvelle municipalité requiert l'assistance d'un secrétariat rattaché au DGS et au Maire.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée la création d'un emploi de d'adjoint administratif principal de 2ème classe, à temps complet, pour contribuer à l'organisation, à la coordination et à l'efficacité de la municipalité et des services, à compter du 1er mars 2021.

Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière administrative, au grade d'adjoint administratif principal de 2ème classe.

En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un contractuel relevant de la catégorie C dans les conditions fixées à l'article 3-2 ou 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. Il devra dans ce cas justifier d'une d'expérience professionnelle dans le domaine du secrétariat.

Le contrat 3-2 est conclu pour une durée déterminée qui ne peut excéder un an. Sa durée peut être prolongée, dans la limite d'une durée totale de deux ans, lorsque la procédure de recrutement d'un fonctionnaire n'aura pu aboutir au terme de la première année. Les contrats relevant des articles 3-3, sont d'une durée maximale de 3 ans, renouvelable dans la limite totale de 6 ans. Au-delà, si ces contrats sont reconduits, ils ne peuvent l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3 – 2 et 3 – 3,

Vu le tableau des emplois,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- crée un poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe , à temps complet, à compter du 1er mars 2021,
- modifie le tableau des emplois en annexe,
- inscrit au budget les crédits correspondants.

Délibération n° 2021-017: Avis pour dérogation au repos dominical à DECATHLON

Par courrier en date du 09 janvier 2021, l'entreprise DECATHLON de Grésy-sur-Aix a sollicité l'autorisation du Préfet de la Savoie pour déroger au repos dominical en application de l'article L3132-20 du code du travail le dimanche 21 mars 2021, sans ouverture au public.

Cette demande est motivée par le changement de plan du magasin et le dossier joint en annexe.

L'autorisation du Préfet requiert l'avis préalable du Conseil Municipal, sollicité par les services de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE) en date du 28 janvier 2021.

Cette ouverture s'inscrit en complément de dérogation accordée pour l'ouverture au public en 2021 (délibération du Conseil Municipal du 11 décembre 2020).

Dès lors, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, émet un avis favorable à la demande précitée.

EXAMEN DETAILLE**Délibération n° 2021-018: Approbation du compte de gestion**

M. LODIER indique que le compte de gestion du Trésorier est un document de synthèse qui rassemble tous les comptes mouvementés au cours de l'exercice, accompagnés des pièces justificatives correspondantes.

Le compte de gestion est certifié exact dans ses résultats par le Trésorier avant d'être transmis au Maire ; il est ensuite soumis au vote du conseil municipal qui arrête les comptes.

Considérant que le Compte de Gestion correspond au Compte Administratif 2020,

Considérant le budget primitif, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délibérés, les bordereaux de titres, de recettes, les bordereaux de mandats pour les comptes de la Commune, le Compte de Gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, les états du passif, les états des restes à recouvrer et les états des restes à payer,

Considérant que le Trésorier a repris dans les écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice précédent, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, approuve le compte de gestion 2020 sans observation ni réserve.

Délibération n° 2021-019: Approbation du compte administratif

M. LODIER présente un diaporama didactique sur la réalisation du budget 2020 selon une lecture financière et comptable.

Il rappelle que l'article L1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que l'arrêté des comptes de la Commune est constitué par le vote du Conseil Municipal sur le compte administratif présenté par le maire, au plus tard le 1er juin de l'année suivant l'exercice du compte de gestion établi par le comptable de la collectivité territoriale.

Considérant le compte de gestion transmis par la Trésorerie correspondant au Compte Administratif 2020,

Considérant l'exécution des budgets communaux pour l'année 2020,

Après que le Maire se soit retiré et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, approuve le Compte Administratif 2020 présenté en pièce-jointe et résumé comme suit :

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	3 777 324,04	G	4 339 236,69
	Section d'investissement	B	1 361 507,24	H	1 052 404,44
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	597 713,11 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	367 345,20 (si excédent)
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	5 138 831,28	= G+H+I+J	6 356 699,44
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	503 244,57	L	256 952,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	503 244,57	= K+L	256 952,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	3 777 324,04	= G+I+K	4 936 949,80
	Section d'investissement	= B+D+F	1 864 751,81	= H+J+L	1 676 701,64
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	5 642 075,85	= G+H+I+J+K+L	6 613 651,44

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	928 285,00	822 137,87	37 037,90	0,00	69 109,23
012	Charges de personnel, frais assimilés	2 002 500,00	1 931 274,58	1 345,50	0,00	69 879,92
014	Atténuations de produits	100 000,00	76 070,00	0,00	0,00	23 930,00
65	Autres charges de gestion courante	545 975,00	498 658,25	0,00	0,00	47 316,75
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		3 576 760,00	3 328 140,70	38 383,40	0,00	210 235,90
66	Charges financières	118 200,00	88 781,42	24 524,72	0,00	4 893,86
67	Charges exceptionnelles	125 300,00	124 194,76	0,00	0,00	1 105,24
68	Dotations provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
022	Dépenses imprévues	126 812,00				
Total des dépenses réelles de fonctionnement		3 947 072,00	3 541 116,88	62 908,12	0,00	343 047,00
023	Virement à la section d'investissement (2)	850 649,00				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	171 051,00	173 299,04			-2 248,04
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		1 021 700,00	173 299,04			848 400,96
TOTAL		4 968 772,00	3 714 415,92	62 908,12	0,00	1 191 447,96
Pour information		(3) 0,00				
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1						

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	80 000,00	81 526,87	0,00	0,00	-1 526,87
70	Produits services, domaine et ventes div	470 500,00	422 252,96	15 667,00	0,00	32 580,04
73	Impôts et taxes	3 126 072,00	3 111 920,70	0,00	0,00	14 151,30
74	Dotations et participations	377 600,00	374 757,94	0,00	0,00	2 842,06
75	Autres produits de gestion courante	18 210,00	14 621,47	0,00	0,00	3 588,53
Total des recettes de gestion courante		4 072 382,00	4 005 079,94	15 667,00	0,00	51 635,06
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	178 676,89	198 970,13	0,00	0,00	-20 293,24
78	Reprises provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		4 251 058,89	4 204 050,07	15 667,00	0,00	31 341,82
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	120 000,00	119 519,62			480,38
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		120 000,00	119 519,62			480,38
TOTAL		4 371 058,89	4 323 569,69	15 667,00	0,00	31 822,20
Pour information		(3) 597 713,11				
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1						

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	3 400,00	1 400,00	0,00	2 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	1 458 800,00	679 414,85	503 244,57	276 140,58
	Total des dépenses d'équipement	1 462 200,00	680 814,85	503 244,57	278 140,58
10	Dotations, fonds divers et réserves	8 000,00	0,00	0,00	8 000,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	504 400,00	494 283,40	0,00	10 116,60
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
	Total des dépenses financières	512 400,00	494 283,40	0,00	18 116,60
45...	Total des op. pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	1 974 600,00	1 175 098,25	503 244,57	296 257,18
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	120 000,00	119 519,62		480,38
041	Opérations patrimoniales (1)	67 400,00	66 889,37		510,63
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	187 400,00	186 408,99		991,01
	TOTAL	2 162 000,00	1 361 507,24	503 244,57	297 248,19
	Pour information	(2) 0,00			
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	184 466,00	63 022,51	256 952,00	-135 508,51
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	114 300,00	114 297,64	0,00	2,36
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	298 766,00	177 320,15	256 952,00	-135 506,15
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	213 788,80	234 895,88	0,00	-21 107,08
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	400 000,00	400 000,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
	Total des recettes financières	613 788,80	634 895,88	0,00	-21 107,08
45...	Total des op. pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	912 554,80	812 216,03	256 952,00	-156 613,23
021	Virement de la sect° de fonctionnement (1)	850 649,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	171 051,00	173 299,04		-2 248,04
041	Opérations patrimoniales (1)	67 400,00	66 889,37		510,63
	Total des recettes d'ordre d'investissement	1 089 100,00	240 188,41		848 911,59
	TOTAL	2 001 654,80	1 052 404,44	256 952,00	692 298,36

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
R 001	Pour information Solde d'exécution positif reporté de N-1	(2) 367 345,20			

M. LODIER explique la distinction du budget primitif et du compte administratif selon une lecture financière : il présente les résultats constatés et précise les notions d'épargne découlant des dépenses et recettes de fonctionnement et de la dette.

Résultat de fonctionnement : 562 k€

Résultat d'investissement : -309 k€

Soit un résultat global de 253 k€

Il détaille les opérations d'ordre puis la réalisation des crédits budgétaires par chapitre pour chaque section en dépenses et recettes.

Il explique :

- le report des restes à réaliser, pointant le déficit d'investissement lié aux faibles recettes d'investissement, particulièrement en 2020 avec peu de vente foncière et de subvention (dont 73 k€ notifiés mais restant à budgéter en 2021),
- l'intérêt de dégager en conséquence l'excédent de fonctionnement,
- Les mécanismes de compensations d'exonération de fiscalité locale dont ceux des logements sociaux.

M. le Maire pointe le doublement du taux de logements sociaux depuis 2014, mais le maintien des prélèvements de l'Etat sur les recettes de la Commune de l'ordre de 33 k€ / an, temporairement neutralisés par des dépenses déductibles jusqu'en 2022.

Il relève que Malgré la baisse de recettes externes consécutive aux différentes réformes de l'Etat, de l'ordre de 250 k€/an pour la Commune, l'épargne nette de la Commune se maintient.

M. LODIER présente les éléments de fiscalité plaçant la Commune dans la catégorie des communes riches avec pour conséquences plus de péréquation et moins de dotations.

Il annonce le regroupement des taux de taxe foncière départemental et communal sans impact sur le taux global pour les redevables.

Il détaille quelques ratios de structure :

- légèrement négatifs pour l'épargne et la dette, les dotations et les dépenses d'investissement, et subventions afférentes.
- plus positifs pour les charges de fonctionnement (mais impliquant peu de marges d'évolution possible), et les recettes propres.

Il conclut en schématisant une trajectoire vertueuse depuis la saine situation financière actuelle : des dépenses de fonctionnement maîtrisées, la baisse du poids de la dette, un programme d'investissements ambitieux et cohérent, avec une maîtrise du foncier et le développement de la mutualisation.

Il insiste sur cette opportunité de mutualiser les projets, personnels et équipements, et mentionne le recrutement par Grand Lac d'un chargé mission en recherche de subventions.

M. le Maire confirme cet engagement qui commence par un travail conjoint avec la Biolle sur la modernisation de l'éclairage public.

Le travail sur les subventions évolue par appels à projets : le Plan Pluriannuel d'Investissement sera précisé pour élargir aux multiples dispositifs de financements (Département, Région, Etat).

Il témoigne de son action du jour auprès de la secrétaire générale de la Préfecture, et régulièrement auprès des représentants des financeurs (Département et Région). Nos projets sont tous éligibles et permettent d'envisager l'avenir avec sérénité.

Il revient sur la totale maîtrise des charges de fonctionnement y compris de personnel. L'épargne

cumulée en hausse, qu'il faut poursuivre ces deux prochaines années, permet d'envisager les projets à venir.

Délibération n° 2021-020: Débat d'Orientation Budgétaire

M. LODIER introduit le débat par une présentation du contexte économique appliqué à la Commune. La rétrospective préparée en lien avec l'Agence Alpine des Territoires (AGATE) et la Commission finances met en perspective la situation financière de la Commune, les hypothèses et les priorités envisagées pour le budget 2021 en fonctionnement et en investissement.

Il rappelle que l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales impose aux communes de 3 500 habitants et plus, la présentation par le Maire, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Ce rapport présente les informations suivantes :

1° orientations budgétaires envisagées par la commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la commune et l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre.

2° présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme.

3° Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Les orientations visées aux 1°, 2° et 3° devront permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Sans caractère décisionnel, la teneur du Débat d'Orientation Budgétaire doit être retracée dans une délibération distincte afin de permettre au représentant de l'État de s'assurer du respect de la loi précitée.

Vu les articles L.2121-12 et 13 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Rapport d'Orientation Budgétaire joint valant note de synthèse, support du débat,

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, prend acte de l'organisation de ce débat sur les orientations budgétaires 2021.

M. REY relève que la baisse de la dotation a contribué à la baisse de l'épargne.

Inversement le relèvement de l'épargne nette en 2019 résulte notamment de la baisse de charge de la dette. M. LODIER alerte sur la charge de projets face à cette épargne peu élevée.

M. le Maire retient que l'épargne brute reste haute malgré un contexte économique défavorable. Toutefois, il reste la nécessité de prioriser en limitant les investissements en faveur des projets structurants, et en évitant le saupoudrage. Il souhaite sélectionner les projets subventionnables parallèlement à l'optimisation de la fiscalité de l'aménagement.

Il propose de provisionner dès cette année pour les travaux à engager à partir de 2022, et de formaliser des autorisations de Programme pour les projets structurants.

Mme BLANC rappelle le travail habituel de priorisation.

Mme BOMPAS félicite chacun pour la rédaction du rapport d'orientation à renouveler. Elle souligne la bonne maîtrise des charges de personnel rendue possible par un personnel efficace au bon endroit au bon moment et au juste temps.

M. CHARPENTIER annonce la nécessité de délibérer avant le 1^{er} juillet pour le tarif de Taxe Locale de Publicité Extérieure.

La séance est levée à 21h45.

Décisions du Maire prises par délégation du Conseil – article L 2122-22 du CGCT
--

- 3° emprunts destinés au financement des investissements prévus - NEANT
- 4° préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget pour un montant maximal de 90 000 € : voir ci contre.

Tiers	Objet	Compte	Date	Mt TTC
ORANGECARTESSIM	FLOTTE TELEPHONES PORTABLES ET LIGNES NON VENTILEES M	6262	22/01/2021	#####
VOLTZ	COMMANDE ANNUELLE FLEURISSEMENT 2021	60633	22/01/2021	6 315,02 €
ASCENSO	AUDIT REORGANISATION SERVICES TECHNIQUES	617	22/01/2021	6 000,00 €
NATURALIS	AGRICULTURE BIOLOGIQUE EVERTS	60633	02/02/2021	5 924,73 €
RELEC	MISE EN PLACE CONTROLE ACCES CENTRE OMNI	2135	03/02/2021	5 397,60 €
GRAND LAC	REDEVANCE SPECIALE POUR COLLECTE DECHETS ORDURES M	6284	22/01/2021	4 495,00 €
AGATE	ACCOMPAGNEMENT ANALYSE FINANCIERE	617	22/01/2021	4 380,00 €
BESSON ENTREPRI	POMPE FONTAINE CASCADE	60633	22/01/2021	2 779,20 €
DEVUN.	TRAVAUX FONCIERS CONSORTS COUTAZ PARCELLE 722 DOSSIE	2111	26/01/2021	2 454,00 €
PORCHERONFRERE	POSE ET DEPOSE ILLUMINATIONS	60633	08/02/2021	2 136,00 €
NATURALIS	BULBES AUTONME EVERTS	60633	22/01/2021	2 124,93 €
ORTHOTEXTE	REDACTION LIVRE HISTOIRE DE GRESY	6236	17/02/2021	2 100,00 €
AIXAUTO3000	REPARATION PIAGGO VOIRIE	61551	12/01/2021	1 944,23 €
NATURALIS	CHANTIER GIRATOIRE ANTOGER	6068	22/01/2021	1 866,06 €
PORCHERONCHARPE	REPARATION CHENEAU CO	615221	13/01/2021	1 844,40 €
PORCHERONCHARPE	REPARATION CHENEAU CO	615221	22/01/2021	1 844,00 €
APRIM MEDICAL	MASQUES CHIRURGICAUX TOUS SERVICES	60628	22/01/2021	1 455,90 €
MORGANE SIMON	MISE EN PAGE GRESYLIEN JUIN SEPT FACEBOOK	6237	22/01/2021	1 427,00 €
ABRY Jerome	TAILLE HAIE ROUTE DE CORSUET	615231	02/02/2021	1 410,00 €
ABRY Jerome	COUPE HAIE 642 RTE DE CORSUET	615231	26/01/2021	1 410,00 €
METALLERIE MAUR	SUITE SINISTRE REMPLACEMENT PORTE DU LOCAL PO	615221	22/01/2021	1 300,00 €
FTORANGE	0479345655 TELEPHONE CENTRE TECHNIQUE CLIENT 0041291109	6262	22/01/2021	1 260,00 €
NATURALIS	CHANTIER PRESBYTERE ARBUSTES ET PLANTS	6068	22/01/2021	1 207,24 €
GAZZOTTI	SUITE SINISTRE REPARATION CARRELAGE ECOLE MATERNELLE	615221	22/01/2021	1 200,00 €
NATURALIS	PBI EVERTS BUDGET ANNUEL	60633	02/02/2021	1 112,81 €
MECATP	LOCATION NACELLE POUR ELAGAGE	6135	22/01/2021	1 056,00 €
MECATP	LOCATION NACELLE EVERTS	6135	02/02/2021	1 018,57 €
DEVUN.	TRAVAUX FONCIERS CONSORTS COUTAZ DOSSIER 18171	2111	26/01/2021	948,00 €
SAPINS DE CHART	COMMANDE SAPINS NOEL	60633	22/01/2021	896,94 €
FTORANGE	0479634809 TELEPHONE ALARME CENTRE OMNISPORTS CLIENT	6262	22/01/2021	756,00 €
MECATP	LOCATION NACELLE EV	6135	25/01/2021	752,40 €
FTORANGE	0479348214 TELEPHONE ECOLE ELEMENTAIRE N° CLIENT 015 94	6262	22/01/2021	743,00 €
REYPEPINIERES	PLANTS EVERTS	60633	25/01/2021	692,01 €
LPH VERGT	PEINTURE BUREAU NADINE	60632	12/01/2021	652,92 €
FTORANGE	0479348569 TELEPHONE POLICE MUNICIPALE CLIENT 015 941 374	6262	22/01/2021	650,00 €
FTORANGE	0479348212 TELEPHONE ECOLE MATERNELLE CLIENT 004129120	6262	22/01/2021	622,20 €
DECARRE SAVOIE	REPARATIION SINISTRE VITRE IVECO VOIRIE	61551	12/01/2021	593,42 €
ORANGECARTESSIM	LOCATION 5 CARTES SIM POUR ALARMES BATIMENT CLIENT 626	6262	16/02/2021	576,00 €
ORANGEinternet	INTERNET 0961671528 CENTRE OMNISPORTS COMPTE 205994523	6262	22/01/2021	576,00 €
ORANGEbusiness	INTERNET ECOLE PRIMAIRE ACCES 205591560 CLIENT 804258272	6262	22/01/2021	576,00 €
ORANGEinternet	INTERNET VIDEO SURVEILLANCE SARRAZ 0971378689 COMPTE 2	6262	28/01/2021	576,00 €
SYSTHERM SAS	ENTRETIEN ET DEPANNAGE BATIMENTS COMMUNAUX	615221	02/02/2021	548,10 €
FTORANGE	0479340521 TELEPHONE INTERNET BIBLIOTHEQUE N° CLIENT 015	6262	22/01/2021	545,00 €
DIDIER P.P.	REMPLACEMENT MOTEUR STORE ECOLE MATERNELLE	615221	02/02/2021	507,60 €
ORANGEinternet	INTERNET MAIRIE 0967420031 COMPTE 116028820 CLIENT 015677	6262	08/02/2021	504,00 €
ORANGEinternet	INTERNET ESPACES VERTS CLIENT 018 982 5544 COMPTE 208902	6262	22/01/2021	504,00 €
ORANGEinternet	INTERNET POLICE CLIENT 0179319344 COMPTE 208206671 LIGNE	6262	28/01/2021	480,00 €
NATURALIS	RENOUVELLEMENT PLANTS ET ARBUSTES SORTIE AUTOROUTE	60633	22/01/2021	475,42 €
SICMA GROUPE B	REPARATION CAPTEUR PEUGEOT EXPERT VOIRIE	61551	13/01/2021	441,96 €
FTORANGE	0479522224 TELEPHONE ASCENSEUR ECOLE ELEMENTAIRE CLIE	6262	22/01/2021	400,00 €

Tiers	Objet	Compte	Date	Mt TTC
VIRET SARL	DECHETS VERTS	6188	22/01/2021	382,20 €
FTORANGE	0479521946 TELEPHONE RESTAURANT ECOLE MATERNELLE CLIE	6262	22/01/2021	378,00 €
FTORANGE	0479348309 FIXE RESTAURANT ECOLE ELEMENTAIRE CLIENT 015	6262	28/01/2021	378,00 €
FTORANGE	0479634809 TELEPHONE ALARME CENTRE OMNISPORTS CLIENT	6262	22/01/2021	370,80 €
FTORANGE	0479341153 TELEPHONE MAISON ASSOCIATIONS CLIENT 015 941	6262	22/01/2021	336,96 €
FTORANGE	0479348689 TELEPHONE SALLE SARRAZ CLIENT 015 941 3744 MO	6262	22/01/2021	336,96 €
FTORANGE	0479341528 TELEPHONE ASCENSEUR CENTRE OMNISPORTS CL	6262	28/01/2021	336,96 €
FTORANGE	0479348569 TELEPHONE POLICE MUNICIPALE CLIENT 015 941 374	6262	22/01/2021	305,60 €
MONGELLAZ Bland	COORDINATION COM FACEBOOK ET SITE WEB	6237	22/01/2021	240,00 €
GIREL	CAFE MAIRIE +++	6232	02/02/2021	169,00 €
FTORANGE	0479340521 TELEPHONE INTERNET BIBLIOTHEQUE N° CLIENT 015	6262	22/01/2021	160,32 €
NATURALIS	CLIPS POUR LA SERRE	60633	22/01/2021	145,20 €
REMARKABLE	PLANNING EFFAACABLE CTM DIFFERENTS SERVICES	6064	02/02/2021	119,76 €
REMARKABLE	3 PLANNINGS CTM PLASTIFIES	6064	09/02/2021	119,76 €
SYSTHERM SAS	DEPANNAGE BATIMENTS COMMUNAUX	615221	02/02/2021	119,40 €
REXEL	FOURNITURES ECLAIRAGE PUBLIC PINCE RUBAN ISOLANT BORN	60633	02/02/2021	116,95 €
MECATP	HUILE POUR MELANGE	60633	22/01/2021	114,40 €
FTORANGE	0479348212 TELEPHONE ECOLE MATERNELLE CLIENT 004129120	6262	22/01/2021	96,93 €
ORANGEbusiness	INTERNET ECOLE PRIMAIRE ACCES 205591560 CLIENT 804258272	6262	22/01/2021	96,00 €
FTORANGE	0479348214 TELEPHONE ECOLE ELEMENTAIRE N° CLIENT 015 94	6262	22/01/2021	93,32 €
REXEL	CHAUFFAGE LOCAL EVERTS	60632	09/02/2021	91,28 €
AUTOCONTROLESAV	CONTROLE TECHNIQUE BOXER VOIRIE	61551	10/02/2021	91,00 €
PHILIPPE	TVX ADAP CO 4 COUDES + 1 PANTALON	multi	22/01/2021	76,73 €
KALISTENE	IMPRESSION LE GRESYLIEN 12P 2500EX	6236	22/01/2021	76,40 €
BRICOMARCHE	TVX ADAP CONTREMARCHES PEINTURES + MASQUAGES	6068	12/01/2021	72,00 €
LBA	CYLINDRE + CADENAS MAISON DES ASSOCIATIONS	60632	12/01/2021	71,76 €
VIA CONCEPT	DECHETS VERTS	6188	22/01/2021	71,40 €
COLAS	GOUDRON FROID	60633	12/01/2021	64,58 €
MECATP	ROULEMENT DE ROUE	61551	12/01/2021	61,44 €
FTORANGE	0479521946 TELEPHONE RESTAURANT ECOLE MATERNELLE CLIE	6262	22/01/2021	59,40 €
BRICOMARCHE	PEINTURE + PINCEAUX	60632	02/02/2021	56,60 €
FTORANGE	0479348689 TELEPHONE SALLE SARRAZ CLIENT 015 941 3744 MO	6262	22/01/2021	48,96 €
METRAL PASSY	VANNE DADO CO	60632	22/01/2021	48,12 €
CARMARK	CARBURANT CTM PIAGGO EV	60622	12/01/2021	43,95 €
ORANGEinternet	INTERNET ESPACES VERTS CLIENT 018 982 5544 COMPTE 20890	6262	22/01/2021	42,00 €
FTORANGE	0479522224 TELEPHONE ASCENSEUR ECOLE ELEMENTAIRE CLIE	6262	22/01/2021	38,71 €
SYSTHERM SAS	ENTRETIEN CHAUDIERE CO	615221	17/02/2021	37,80 €
pointp	RUBAN ADHESIF EV	60633	02/02/2021	27,00 €
BRICOMARCHE	BOITE OUTIL ECLAIRAGE PUBLIC VOIRIE	60633	02/02/2021	15,30 €
CASTORAMA SAVOI	FILM OPAQUE VITRE PM	60633	02/02/2021	11,90 €
MEOLA	DOUBLE CL2 CTM PLACARD ENTRETIEN	60632	12/01/2021	6,00 €
REXEL	FICHE PLASTIQUE + APPAREILLAGE ELECTRIQUE PURIFICATEUF	60632	09/02/2021	4,87 €
GAILLARD	STERILE Ø25 ABRIBUS FOUGERES	60633	12/01/2021	1,00 €

- 5° louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans – NEANT
- 6° contrats d'assurance et indemnités de sinistre y afférentes - NEANT
- 7° régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux – NEANT
- 8° délivrance et reprise des concessions dans les cimetières :
*Vente d'un caveau simple à Mr SALVATORE (3-K) pour 15 ans (2900€)
Rétrocession du columbarium 61-d SALVATORE à la commune. Remboursement de 133€*
- 10° aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros – NEANT

- 11° rémunérations et règlement des frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts - *NEANT*
- 12° montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes - *NEANT*
- 13° création de classes dans les établissements d'enseignement - *NEANT*
- 15° droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L. 211-2 ou au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code dans la limite d'un montant maximal de 600 000 € - *NEANT*
- 14° reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme - *NEANT*
- 16° actions en justice ou de défense de la commune dans les actions intentées contre elle, dans tous les cas, et transaction avec les tiers dans la limite de 1 000 € pour les communes de moins de 50 000 habitants - *NEANT*
- 17° conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le conseil municipal à 1 000 € - *NEANT*
- 18° avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local - *NEANT*
- 20° lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le conseil municipal de 500 000 € - *NEANT*
- 24° renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre- *NEANT*

Fait à Grésy-sur-Aix, le 23 février 2021.

Le Maire,

Florian MAITRE

